



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Direction des
ressources humaines**

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
DPATE 2
n° 0263/2021-2022/DPATE/NM/AM
Affaire suivie par :
Nadia MAKHLOUTI
Tél : 03 26 05 68 97
Mél : ce.dpate2@ac-reims.fr

Reims, le 18 mars 2022

Le recteur de l'académie de Reims

à

Destinataire in fine

1, rue Navier
51082 Reims Cedex

Objet : - Accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2022.

- Avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2022.

Références : Décrets n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et 2013-876 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps des attachés d'administration de l'État.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État et à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État au titre de l'année 2022.

Aucun autre document ne sera adressé. Les agents concernés recevront un mail. Ils sont invités à compléter leur dossier d'avancement par les documents annexés à la présente circulaire :

- **Annexe C2** fiche de candidature
- **Annexe II** dossier pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État (APAE).
- **Annexe III** dossier pour l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'État (AAE).

J'attire particulièrement l'attention sur la qualité de rédaction de la lettre de motivation qui ne saurait se résumer à un simple rappel des activités professionnelles. Ce document permet d'apprécier les motivations du postulant qui exposera son projet professionnel et ses perspectives à évolution de carrière.

Le statut général de la fonction publique prévoit que le principal critère à mettre en avant est celui de la valeur professionnelle.

La richesse du parcours professionnel de l'agent constitue le second critère.

C'est pourquoi, je vous demande d'apporter une attention particulière **aux avis** que vous formulerez : ils devront être **précis, motivés, détaillés** et **sans ambiguïté** afin de constituer un élément d'appréciation incontestable permettant d'opérer des choix avec la meilleure objectivité possible.

Les dossiers de candidature dont les appréciations ne comporteront pas ces caractéristiques vous seront systématiquement retournés pour une rédaction conforme.

Point d'attention : Pour les dossiers de candidature à la liste d'aptitude présentés pour les personnels exerçant en intendance, le recueil de l'avis de l'Agent comptable est fortement conseillé.

❶ Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'APAE :

J'appelle votre attention sur la nature et le périmètre des fonctions susceptibles d'être proposées aujourd'hui à ces agents. Un attaché principal peut être délégué dans des fonctions d'agent comptable ayant à gérer plusieurs établissements mais aussi dans un emploi fonctionnel : secrétaire général d'une direction des services départementaux de l'Éducation nationale par exemple.

Par le passé, le constat a été établi qu'en règle générale, les dossiers réceptionnés manquent de solidité. Il est nécessaire que les candidats au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration rédigent un dossier conséquent et étayé.

❷ Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des AAE :

J'attire votre attention sur le fait que l'accès au corps des AAE entraînera obligatoirement une mobilité professionnelle et/ou géographique. C'est pourquoi les candidats veilleront à remplir la partie vœux du dossier qui sera prise en compte, dans la mesure du possible, pour le choix de leur nomination.

En raison des contraintes de gestion les fiches, **que les agents soient candidats ou non**, devront me parvenir **impérativement** pour :

le mardi 26 avril 2022 (délai de rigueur),

directement au RECTORAT de REIMS
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Bureau DPATE 2

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de cette circulaire auprès des personnels.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale d'académie,



Sandrine Connan

P.J. :

- Fiche de candidature (**Annexe C2**)
- Conditions requises pour être proposé pour l'avancement de corps ou de grade (**Annexe I**)
- Dossier de candidature au grade d'APAE (**Annexe II**)
- Dossier de candidature à la liste d'aptitude pour l'accès au corps des AAE (**Annexe III**)
- Notice pour l'instruction du dossier de candidature au corps des AAE (**Annexe IV**)
- Définition des aptitudes (**Annexe V**)
- Lignes directrices de gestion académique « carrières »

Direction des ressources humaines
Division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
DPATE 2
Tél : 03 26 05 68 97
Mél : ce.dpate2@ac-reims.fr
1, rue Navier
51082 Reims Cedex



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution à :

Monsieur le président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
Monsieur le directeur de l'Université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame la directrice et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne
Mesdames et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Madame la directrice du CROUS
Monsieur le directeur du Réseau Canopé
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Madame la cheffe du SAIO
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du Rectorat de Reims
Mesdames et Messieurs les délégués académiques
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Madame la déléguée régionale adjointe Grand Est de l'ONISEP (site de Reims)
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs de CIO